

Iran - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

Recommandations sécuritaires

Date de mise en ligne le : 04 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Des frappes ont lieu à Téhéran et dans plusieurs régions d'Iran. L'espace aérien a été fermé et les vols annulés.

Les frontières terrestres de l'Iran, notamment vers l'Arménie et de la Turquie, sont pour l'heure ouvertes. Il convient néanmoins de se renseigner avant de rejoindre ces frontières par la route.

Il est recommandé :

- aux Français résidents en Iran qui en ont la possibilité, de quitter le pays ou, à défaut, de quitter Téhéran pour se mettre à l'abri dans une région plus sûre, après avoir évalué les conditions de sécurité au moment du départ et sur le trajet.
- aux Français qui le souhaitent de se signaler à l'ambassade avant de partir pour trouver un taxi ou bénéficier d'un accompagnement de l'ambassade à distance pendant leur trajet ;
- aux Français qui ne peuvent pas quitter Téhéran, de rester chez eux et de se tenir à l'écart des fenêtres, de ne sortir qu'en cas de nécessité absolue, de se tenir à l'écart de tout rassemblement, de s'abstenir de toute prise de photographie ou de vidéo et d'éviter impérativement tout



déplacement de nuit ;

Dans tous les cas, il est fortement recommandé :

- de conserver sur vous vos papiers d'identité et une copie de ceux-ci ;
- de faire les provisions que vous estimez nécessaires en eau et en denrées alimentaires en particulier ;
- de se tenir informé(e) par les moyens disponibles en Iran : la TV d'Etat, IRIB et sa station radio (90,0 MHz FM à Téhéran ; 94,5-95 MHz FM à Ispahan).

L'ambassade de France en Iran est ouverte, au service de la communauté française. Elle peut être jointe en cas d'urgence via le standard téléphonique au + 98 21 64 09 40 00 de 8h à 19h ou par mail à contact.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr

En cas de difficulté à joindre l'ambassade de France en Iran, un mail peut être adressé à : alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr (contact du Centre de crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

DERNIÈRE MINUTE

Recommandations sécuritaires

Date de mise en ligne le : 28 février 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

En raison des frappes militaires en Iran, il est rappelé aux ressortissants français qu'ils doivent s'abstenir de tout déplacement en Iran, quel qu'en soit le motif.

Les vols depuis et vers l'aéroport Imam Khomeini de Téhéran sont suspendus.

Les ressortissants Français qui seraient encore présents sur place malgré les recommandations sont appelés à limiter leurs déplacements au maximum, à se tenir soigneusement à l'écart de tout éventuel rassemblement et à se tenir informés de l'actualité et d'éventuels messages ou consignes de l'ambassade de France en Iran par les canaux habituels.

Ambassade de France en Iran : <https://ir.ambafrance.org/>

Instagram : LaFranceenIran

X : FranceenIran

En tout état de cause, il est fortement conseillé de s'inscrire sur le fil d'ARIANE et de se faire connaître auprès de l'ambassade de France à Téhéran.

DERNIÈRE MINUTE

Situation sécuritaire et rappel des consignes de sécurité

Date de mise en ligne le : 09 février 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères rappelle :

- qu'il est formellement déconseillé aux ressortissants français de se rendre en Iran, compte tenu notamment du risque de détention arbitraire. Pour ceux qui y seraient déjà de passage, il est recommandé de quitter le territoire iranien immédiatement. En raison de la possible perturbation du trafic aérien en Iran et des aéroports iraniens, il est recommandé aux Français résidant en Iran et qui en ont la possibilité, de quitter temporairement le pays.
- que la situation dans le pays étant évolutive, il est recommandé aux ressortissants français qui demeureraient en Iran malgré ces recommandations :
- de se tenir strictement à l'écart de tout rassemblement et manifestation ;
- de ne prendre aucune photo ni vidéo ;
- d'éviter impérativement tout déplacement de nuit et, en journée, d'observer la plus grande vigilance ;
- de conserver sur vous vos papiers d'identité et une copie de ceux-ci ;
- de faire les provisions que vous estimez nécessaires en eau et en denrées alimentaires en particulier ;
- de se tenir informé(e) par les moyens disponibles en Iran : la TV d'Etat, IRIB et sa station radio (90,0 MHz FM à Téhéran ; 94,5-95 MHz FM à Ispahan) fonctionnent.

L'ambassade de France en Iran est ouverte, au service de la communauté française. Elle peut être jointe via le standard téléphonique au + 98 21 64 09 40 00 ou par mail à contact.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr

En cas de difficulté à joindre l'ambassade de France en Iran et dans ce cas uniquement, un mail peut être adressé à : alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr (contact du Centre de crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

Le Centre de crise du ministère reste joignable à Paris à partir de la France ou de l'étranger (hors Iran) au +33 1 53 59 11 00.

DERNIÈRE MINUTE

Rappel des risques d'arrestation et de détention arbitraire

Date de mise en ligne le : 10 janvier 2025 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

L'Iran met en œuvre une politique délibérée de prise d'otages occidentaux et cible des ressortissants français de passage qu'il accuse d'espionnage.

Il est recommandé aux ressortissants français de ne pas se rendre en Iran ; pour ceux qui y seraient déjà de passage, il est recommandé de quitter le territoire iranien immédiatement en raison des risques d'arrestation et de détention arbitraire.

DERNIÈRE MINUTE

Situation sécuritaire et rappel des consignes de sécurité

Date de mise en ligne le : 03 octobre 2024 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

En raison du risque accru d'escalade militaire régionale et compte tenu du risque de fermeture inopinée de l'espace aérien et des aéroports iraniens, il est recommandé à ceux des Français résidant en Iran qui en ont la possibilité de quitter temporairement le pays.

Il est rappelé qu'il reste formellement déconseillé aux Français de passage de se rendre en Iran, quel qu'en soit le motif. Pour ceux qui s'y trouveraient malgré tout, il est recommandé de limiter ses déplacements, d'éviter tout rassemblement et de quitter le territoire iranien au plus vite. En tout état de cause, il est fortement conseillé de s'inscrire sur le fil d'ARIANE et de se faire connaître auprès de l'ambassade de France à Téhéran.

Les ressortissants Français qui demeureraient en Iran malgré ces recommandations sont appelés à rester très prudents et vigilants dans leurs déplacements dans le pays, à se tenir soigneusement à l'écart de tout éventuel rassemblement et à se tenir informés de l'actualité et d'éventuels messages ou consignes de l'ambassade de France en Iran par les canaux habituels.

Ambassade de France en Iran : <https://ir.ambafrance.org/>

Instagram : LaFranceenIran

X : FranceenIran

DERNIÈRE MINUTE

Risques d'arrestation, de détention arbitraire et de jugement inéquitable

Date de mise en ligne le : 22 avril 2024 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Les ressortissants français de passage en Iran sont invités à quitter le pays dans les plus brefs délais compte tenu des risques de détention arbitraire auxquels ils s'exposent.

Tout visiteur français, y compris binational, s'expose à un risque élevé d'arrestation, de détention arbitraire et de jugement inéquitable. Ce risque concerne également les personnes effectuant une simple visite touristique ou se rendant dans une famille iranienne. En cas d'arrestation ou de détention, le respect des droits fondamentaux et la sécurité des personnes ne sont pas garantis.

Dans ce contexte, et à fortiori avec la montée des tensions au Proche Orient, la capacité de l'ambassade de France à Téhéran à assurer la protection consulaire des ressortissants arrêtés ou détenus en Iran est très contrainte : information irrégulière de l'ambassade de France quant à l'arrestation ou à la détention d'un citoyen français ou binational, visites consulaires rares et aléatoires, contacts avec les personnes détenues ou avec leur famille très limités. Par ailleurs, les visites consulaires ne sont pas autorisées lorsqu'il s'agit d'un ressortissant franco-iranien, l'Iran ne reconnaissant pas la double nationalité.

En outre, une présence consulaire aux audiences lors d'un éventuel procès n'est pas garantie et les avocats sollicités peuvent être soumis à de fortes contraintes.

DERNIÈRE MINUTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 16 septembre 2025 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national français, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

S'agissant de l'Iran, le pays est la cible d'actes terroristes sur son territoire de la part d'organisations ayant prouvé leur capacité d'action et leur détermination à poursuivre leurs attaques. Comme l'a montré l'attentat du 3 janvier 2024 à Kerman perpétré par l'ISKP (Daech-Khorassan), ce terrorisme peut être indiscriminé et cibler de manière aveugle des lieux de rassemblement, y compris fréquentés par des étrangers. La probabilité de nouvelles attaques terroristes y est élevée.

Dans ce contexte, il est rappelé qu'il est formellement déconseillé aux ressortissants français, y compris binationaux, de se rendre en Iran, quel qu'en soit le motif.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 09/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Risques et recommandations associées

L'ensemble du territoire iranien est placé en rouge sur la carte des conseils aux voyageurs. Il est donc **formellement déconseillé aux ressortissants français, y compris binationaux, de se rendre en Iran, quel qu'en soit le motif**. Les ressortissants français encore présents en Iran et qui ne souhaiteraient pas quitter le pays sont invités à faire preuve de la plus grande vigilance et à prendre les précautions indispensables pour assurer leur sécurité. Il leur est notamment fortement conseillé de limiter leurs déplacements à l'intérieur du pays, d'éviter

impérativement tout type de rassemblement et de se faire connaître auprès de l'Ambassade et du Consulat de France à Téhéran.

Risque d'arrestation, de détention arbitraire et de jugement inéquitable

Tout visiteur français, y compris binational, s'expose à un risque significatif d'arrestation, de détention arbitraire et de jugement inéquitable. Ce risque concerne également les personnes effectuant une simple visite touristique. En cas d'arrestation ou de détention, le respect des droits fondamentaux et la sécurité des personnes ne sont pas garantis. Dans ce contexte, la capacité de l'ambassade de France à Téhéran à assurer la protection consulaire des ressortissants arrêtés ou détenus en Iran est des plus limitée.

L'ambassade de France ne sera pas nécessairement informée de l'arrestation ou de la détention d'un citoyen français, a fortiori s'il s'agit d'un ressortissant franco-iranien, l'Iran ne reconnaissant pas la double nationalité. Les demandes de visites consulaires formulées par l'ambassade engendrent de longs délais d'instruction de la part des autorités iraniennes, et ne sont accordées que rarement, de manière aléatoire et avec un préavis très court.

En outre, une présence consulaire aux audiences lors d'un éventuel procès n'est pas garantie et les avocats sollicités peuvent être soumis à de fortes contraintes.

Il est donc rappelé qu'il est formellement déconseillé de se rendre en Iran, quel qu'en soit le motif.

Les Français déjà présents en Iran sont invités à se faire connaître de l'ambassade de France.

Compte tenu du risque d'arrestation arbitraire, il convient d'éviter tout différend potentiel avec les services de sécurité. Cela signifie en particulier :

- de se conformer scrupuleusement à la réglementation iranienne, et aux usages locaux (cf onglet informations utiles), notamment s'agissant des tenues vestimentaires et des attitudes à adopter dans l'espace public ;
- de se tenir à l'écart de tous les rassemblements (en particulier les manifestations) ;
- de s'abstenir de prendre des photographies dans l'espace public, en particulier en ville ;
- de ne pas avoir en sa possession un drone et, a fortiori, de faire des captures d'images avec celui-ci, où que ce soit sur le territoire iranien (c'est-à-dire même dans des régions sauvages, totalement inhabitées) ;
- d'exprimer publiquement, sur les réseaux sociaux, ou même au cours de conversations orales, toute prise de position pouvant être interprétées comme une critique contre le régime et ses fondements (notamment l'obligation du port du voile pour les femmes), comme une tentative d'ingérence culturelle ou comme une immixtion dans les affaires intérieures iraniennes.

Risques naturels

Le pays est dans une région de forte activité sismique. Pour obtenir plus d'informations sur la conduite à tenir en cas de séisme, consulter la fiche Séismes.

Si un tremblement de terre se produisait, il est recommandé aux ressortissants français de prendre immédiatement contact avec leur famille ou leurs proches afin de les rassurer sur leur sort ou, le cas échéant, en cas de problème de communication avec l'extérieur, avec l'ambassade de France.

Terrorisme

Dans un contexte régional troublé, l'attentat du 3 janvier 2024 à Kerman a rappelé l'existence d'un risque de nature terroriste en Iran. Les autorités iraniennes ont revu à la hausse leur évaluation du risque terroriste et communiqué de manière régulière depuis sur des opérations de démantèlement de cellules terroristes (zones frontalières et capitale). Les recommandations générales de vigilance s'agissant des rassemblements aux abords desquels les visiteurs peuvent se trouver amenés à circuler doivent dans ce contexte faire l'objet d'une attention particulière.

Risque routier

Si l'état général des routes est bon, malgré quelques déformations et dégradations de chaussée non signalées, la circulation est dangereuse en raison des comportements peu disciplinés des conducteurs, des motocyclistes et des piétons, du mauvais entretien et de la surcharge fréquente des véhicules, de la signalisation incertaine et de la faiblesse des secours d'urgence. Aussi convient-il de conduire avec prudence et d'éviter, autant que possible, de rouler la nuit hors des villes. Les cartes routières contiennent parfois de sérieuses erreurs ou approximations, tout particulièrement en matière de routes non asphaltées.

Recommandations générales

- Les autorités iraniennes ne reconnaissent pas la double nationalité. Les binationaux franco-iraniens qui entreraient en Iran avec leur passeport iranien ne seront donc pas en mesure de solliciter la protection consulaire. Il est par ailleurs rappelé que les binationaux de plus de 17 ans qui ne seraient pas à jour de leur service militaire iranien s'exposent à des difficultés lors d'un séjour en Iran.
- Il est rappelé aux voyageurs qui souhaitent se rendre en Afghanistan, au Pakistan ou en Irak depuis l'Iran que les déplacements dans ces pays sont formellement déconseillés. Le risque en matière de sécurité, et notamment d'enlèvement, y est très important. Les informations diffusées sur les réseaux sociaux ou via le bouche-à-oreille par d'autres voyageurs, faisant état de déplacements sans encombres ou de l'hospitalité des populations locales, ne sont ni fiables, ni représentatives de la réalité des risques.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Les règles mentionnées ci-dessous font l'objet de mesures de suspension ou de dérogations qui sont évolutives du fait de la crise sanitaire.

Visas

Il est fortement recommandé d'entamer les formalités d'obtention du visa plusieurs semaines à l'avance auprès de l'ambassade d'Iran à Paris. La délivrance du visa peut être très tardive.

Les services consulaires iraniens prennent les empreintes digitales de tous les ressortissants français qui sollicitent un visa pour l'Iran. Cette nouvelle procédure nécessite la présence effective des ressortissants lors du dépôt de leur demande de visa.

La durée de validité des visas de tourisme ou d'affaires ne dépasse pas un mois. Il est recommandé de vérifier la durée accordée au moment de la délivrance car elle est souvent inférieure à la durée demandée ; ne pas confondre à cette occasion la date limite à laquelle le visa autorise à entrer en Iran (qui peut être plusieurs mois après la délivrance du visa) et la durée de séjour autorisée en Iran (qui est plus brève).

Bien noter que la police aux frontières empêche le contrevenant de quitter le territoire iranien si le temps de séjour autorisé est dépassé. Il est alors soumis à une contravention proportionnelle au dépassement du temps de séjour.

Il est impératif de bien conserver dans son passeport la fiche d'entrée remplie au moment du franchissement de la frontière, celle-ci étant demandée au moment de la sortie du territoire.

Les autorités iraniennes permettent aux ressortissants de certains pays, dont la France, d'obtenir un visa à leur arrivée dans certains des aéroports du pays. Cette disposition concerne des visas de court séjour (**30 jours, 75 €**) pour des déplacements privés. Elle nécessite un pré-enregistrement en ligne et l'impression du justificatif de cet enregistrement, pour présentation à l'arrivée. Toutefois, pour éviter tout désagrément, il est préférable de demander son visa au préalable à l'ambassade d'Iran.

Ce type de visa n'est pas compatible avec un passeport diplomatique ou de service : il est ainsi impératif de présenter un passeport ordinaire, sous peine de s'exposer à être refoulé par les services de l'immigration.

Règlementation douanière

Il est interdit d'importer de l'alcool en Iran.

Il est également interdit d'exporter sans autorisation des antiquités ou des tapis anciens. Pour tous les achats de valeur, demander une facture, ce qui permet, au retour en France, de pouvoir justifier, si nécessaire, le coût de l'objet auprès des douanes françaises.

Pour toute information complémentaire, prendre l'attache de l'ambassade d'Iran à Paris.

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

En cas de problème médical sérieux en Iran, contacter l'ambassade de France qui alertera le médecin ou l'établissement hospitalier approprié. La police transporte parfois les blessés pour les premiers soins.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Sous réserve des indications données ci-après, l'état sanitaire du pays est satisfaisant. Le corps médical est de bonne qualité.

L'attention des voyageurs est toutefois appelée sur les pénuries de médicaments, liées aux difficultés d'approvisionnement des hôpitaux et des pharmacies en produits importés. Par ailleurs, des cas de contrefaçon de médicaments ont été signalés (notamment de contraceptifs).

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

La transmission saisonnière du paludisme est possible en Iran, de mars à novembre, localisée dans les zones rurales des provinces de l'Hormozgan et du Kerman (zone tropicale) ainsi que dans la partie méridionale du Sistan-Baluchistan.

Autres maladies

Coronavirus MERS-CoV

Les coronavirus sont une vaste famille de virus susceptibles de provoquer un large éventail de maladies chez l'humain, du rhume banal jusqu'à une atteinte respiratoire sévère. Concernant le Mers CoV, la présentation la plus fréquente associe de la fièvre et une infection pulmonaire qui peut être sévère. Des formes mortelles sont possibles. Il n'existe pas de vaccin.

Les mesures classiques d'hygiène sont recommandées :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ;
- Éviter le contact avec les animaux en particulier avec les chameaux et les dromadaires ainsi que la consommation de viande de chameau ou lait de chamelle ;
- Éviter les grands rassemblements ainsi que tout contact rapproché avec des personnes malades.

En cas de survenue de forte fièvre, de toux et/ou de difficultés respiratoires, y compris après le retour consulter un médecin en urgence ou contacter le Samu (15).

Pour toute information complémentaire, consulter la rubrique risques sanitaires ainsi que les sites internet du ministère de la santé et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Le choléra donne lieu à des poussées estivales. Elles touchent plus particulièrement les régions de Téhéran, Qom, Ispahan et du Sistan-Balouchistan.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Grippe aviaire ou zoonotique

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Les oiseaux migrateurs dans les régions bordant la mer Caspienne sont la principale source de transmission du virus de la grippe aviaire en Iran.

Leishmaniose

La leishmaniose est une maladie parasitaire transmise par la piqûre d'insectes infectés appelés phlébotomes et qui sont surtout actifs la nuit. La transmission entre êtres humains est exceptionnelle. La maladie se présente sous trois formes principales : cutanée (lésions de la peau), muco-cutanée (détruit les muqueuses du nez et de la bouche) et viscérale (atteinte grave des organes internes, souvent mortelle sans traitement).

Il n'existe aucun vaccin ni traitement préventif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres, notamment par l'utilisation de moustiquaires et de répulsifs.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

L'Iran connaît encore, à l'état endémique dans le sud du pays, des cas de leishmaniose.

Pollution atmosphérique

Téhéran et plusieurs grandes villes d'Iran sont confrontées à des niveaux de pollution très élevés, dangereux pour la santé. Dans ce contexte, il est conseillé de réduire toutes les activités à l'extérieur et de s'hydrater autant que possible. Les personnes souffrant de maladies respiratoires/asthme et/ou de problèmes cardiaques, les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées sont invitées à maintenir fermées les portes et fenêtres de leur domicile et à ne pas sortir, sauf en cas de nécessité.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Transport routier

Le réseau autoroutier est assez développé à partir de Téhéran. Il est important de respecter la vitesse autorisée car de nombreux contrôles de vitesse sont opérés sur les autoroutes.

La location de véhicule avec chauffeur étant bon marché, il est recommandé de recourir à cette formule (en vérifiant au préalable l'état du véhicule, notamment, de ses pneumatiques).

Les démarches liées à l'entrée et à la sortie d'un véhicule personnel en Iran sont complexes et aléatoires (risque d'amende, voire de saisie du véhicule).

L'approvisionnement en carburant, très bon marché, est régulier. Le diesel, réservé aux camions, n'est pas en vente pour les voitures particulières en ville.

En cas d'accident, attendre l'arrivée de la police pour dresser un constat. A Téhéran, il est préférable d'appeler l'ambassade de France. Une assurance au tiers est indispensable.

Transport aérien

Les transports aériens fonctionnent bien et desservent toutes les villes significatives de province. La flotte d'aéronefs est vieillissante mais sa maintenance est satisfaisante. Il est prudent de réserver ses billets à l'avance, étant donné la forte affluence sur les vols intérieurs.

La compagnie Iran Aseman Airlines figure sur la liste des compagnies interdites dans l'espace européen.

La compagnie Iran Air fait l'objet de restrictions pour certaines catégories d'aéronefs seulement.

Pour plus d'informations, consulter le site de la Commission européenne.

Transport ferroviaire

Réseau incomplet. Les trains sont lents, mais bon marché, et d'un confort acceptable sur certaines destinations : Téhéran-Machhad, Téhéran-Bandar-Abbas, Téhéran-Tabriz, notamment. Des trains-couchettes desservent les plus grandes villes d'Iran.

Législation locale

Consommation d'alcool et de stupéfiants

L'alcool et les stupéfiants sont totalement prohibés. La détention de drogues peut amener à des peines de prison, voire à la peine capitale dans les cas les plus graves. L'état de dépendance est également considéré comme un crime.

En tout état de cause, il convient de refuser les produits interdits qui peuvent être proposés.

Appareils photographiques et drones

Il est formellement déconseillé de se rendre en Iran avec un drone et, a fortiori, d'y réaliser des captures d'images avec celui-ci. Le possesseur d'un drone peut, en effet, être suspecté par les autorités iraniennes de se livrer à des activités d'espionnage.

D'une façon générale, il est recommandé de s'abstenir de prendre des photographies dans l'espace public.

Camping sauvage

Le camping sauvage est interdit en Iran. Les personnes qui s'y adonneraient s'exposent à une arrestation et à des poursuites judiciaires.

Us et coutumes

Les femmes, y compris les étrangères, doivent se couvrir la tête d'une pièce de tissu (foulard, tchador, etc.) et porter des vêtements longs et amples, de couleurs et aux dessins discrets, dans tous les espaces publics (y compris en voiture). Les jambes ne peuvent être nues.

Les hommes doivent porter des pantalons longs. Ces règles s'appliquent dès la sortie de l'avion.

Les hôtels vérifient que les couples sont mariés. Il n'est pas d'usage de se livrer en public à des démonstrations d'affection appuyées. Éviter de tendre la main à une personne de sexe opposé.

Il n'est pas possible, pour les femmes, de pénétrer dans les lieux de culte islamiques sans être recouvertes du « voile islamique », de couleur noire, couvrant cheveux et corps jusqu'aux chevilles.

Pour les hommes, un pantalon long et une chemise à manches longues sont exigés. Mieux vaut éviter de porter la cravate, des couleurs trop vives, des imprimés voyants. Certains lieux de culte sont interdits aux non-musulmans, parfois de façon permanente (le cas est rare), parfois aux heures de prière.

Les femmes ne peuvent, en principe, pénétrer dans les écoles coraniques.

Télécommunication, internet et réseaux sociaux

Les communications téléphoniques internationales sont réduites. Dans certains cas il est devenu impossible, depuis mars 2013, de téléphoner à l'étranger. Il est en général possible d'être appelé depuis l'étranger, là aussi avec des restrictions occasionnelles.

L'accès à Internet, en dehors des sites iraniens, est souvent difficile et la plupart des réseaux sociaux sont interdits ; l'utilisation de VPN (réseaux privés virtuels) est également interdite.

Il est fortement déconseillé de poster sur les réseaux sociaux des messages à contenu politique susceptibles d'être interprété par les autorités comme une critique contre le régime iranien. Par ailleurs, il convient d'éviter d'exposer les Iraniens rencontrés, par exemple en diffusant des photos d'eux, sans leur consentement, sur les réseaux sociaux.

Divers

Important : les cartes bancaires et les chèques de voyage ne sont pas acceptés ni utilisables en Iran. Il est impératif de se munir de liquidités en devises pour la durée du séjour, en dollars (coupures récentes) ou en euros (commission de change légèrement plus élevée), aisément changées dans les banques.

Le change « informel », dans la rue ou ailleurs, n'est guère plus intéressant, et peut donner lieu à des escroqueries.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

Le visa peut, en principe, être délivré à l'aéroport à l'arrivée, **sur présentation de l'invitation d'une entreprise iranienne.**

Toutefois, compte tenu des informations contradictoires et du délai d'attente à l'aéroport, il est **vivement recommandé de demander son visa dans une ambassade ou un consulat d'Iran en amont du départ**. Les visas à entrées multiples sont rares.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Iran.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Service économique de Téhéran

64, avenue Neauphle-le-Château

11348 Téhéran - Iran

Tél. : +98 21 64 09 40 43

Courriel : teheran@dgtresor.gouv.fr

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : Thierry Joulin - +98 21 2263 9025 (société Hyperstar Iran)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CCI

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre franco-iranienne de commerce et d'industrie (CFICI)

Appartement 11, 4ème étage, No. 27, Ave. Azarshahr, Ave. Iranshahr, Ave. Karim Khan

158477 Téhéran

IRAN

Tél. : +98 21 88 79 34 80

Courriel : info@cfici.org

Site Internet

OPEP

L'Iran est membre de l'**Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)** dont la page **Iran** est consultable en ligne.

FMI

L'Iran et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Annuaire des représentations iraniennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Iran

Publié le : 07 janvier 2026

Coordonnées

Téhéran

64 rue Neauphle-le-Château

11348

Iran

35.697194, 51.410793

+33 359397166

Liens utiles

[La France en Iran](#)

France en Iran 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Ambassade fermée les vendredis, samedis et jours fériés légaux, mais une permanence téléphonique est assurée pour traiter les urgences.

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=teheran>

Courriel : contact.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr

Section consulaire de l'Ambassade de France à Téhéran

Publié le : 07 janvier 2026

Coordonnées

Téhéran

64 rue Neauphle-le-Château

11348

Iran

35.697146078389, 51.410798364418

+33 359397166

Liens utiles

[La France en Iran](#)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=teheran>